

EDITORIAL

Ce numéro laisse une large place à la présentation des orientations du Congrès construites sur place à Voiron par ses 80 délégués. Celles-ci se situent au cœur des préoccupations de notre société qui a besoin de plus de solidarité pour sortir de la crise.

Le Maintien à Domicile le plus longtemps possible nécessite un personnel qualifié mais aussi reconnu par de bonnes conditions de travail. Un article nous présente la nouvelle convention collective à laquelle la CFDT a largement contribué. Un autre nous alerte sur les risques de restriction des heures de présence pour pallier des soucis financiers. *Il faut plus de solidarité...*

Les résultats des élections ouvrent de nouvelles perspectives. Il nous faudra être vigilant, organisé, pour aider, obliger... le gouvernement à prendre des mesures courageuses.

Avec nos militants, les retraités, nos unions locales, nous pouvons être une force de proposition, de contre-pouvoir pour faire pencher le balancier dans le bon sens : la solidarité et le partage.

Tout le monde s'accorde pour relancer l'emploi par la croissance. L'article ci-contre nous interroge sur *quelle croissance*.

Nous présentons aussi notre voyage militant en Tunisie avec toutes ses attentes et ses interrogations.

Enfin je vous lance un appel : adhérents de l'UTR, manifestez-vous pour offrir votre savoir faire, vos disponibilités, vos idées... Notre syndicat de retraités a besoin de vous.

Bernard ALBERT

QUELLE CROISSANCE ?

En risquant le mot *décroissance*, nos camarades de Villefontaine ont ajouté du piment au congrès 2012, déjà très relevé. Impossible d'en faire une résolution écrite, mais la commission "qualité de vie" de l'ULR de Villefontaine pense que la CFDT a des choses à dire contre la consommation à outrance.

Comment nous situer entre croissance synonyme d'emplois et rétro-pédalage pour éviter d'aller "droit dans le mur" ?

Interviewée pour Repères, Geneviève Montagne, active dans cette commission "qualité de vie" insiste sur la nécessité de développer de nouveaux points de vue. "D'autant plus en tant que retraités" précise-t-elle. Elle reconnaît que le mot *décroissance* prête à confusion. Elle préfère se situer parmi "les *objecteurs de croissance*".

Exemple d'objection ? Le projet de "Village des Marques" à Villefontaine. "Ça me fait hurler" dit-elle. Ce seront des emplois le samedi et le dimanche. Des emplois féminins à temps partiel... Faut-il favoriser la consommation de produits de luxe importés ?

Geneviève s'insurge contre les emplois au rabais des uns, pour la surconsommation des autres alors

qu'il y a des gisements d'emploi non satisfaits, des services aux personnes à développer, des gens à former.

Une autre croissance : utopie réservée aux riches ?

Militante pour un commerce et un tourisme équitable, Geneviève nous renvoie aux valeurs de solidarité qui fondent la CFDT. Les pays émergents comptent sur nous, dit-elle. Elle ajoute que les pays pauvres nous montrent la voie d'une économie où l'argent n'est pas roi.

Elle insiste : nous avons à nous préparer à une économie avec moins de "chacun pour soi". Geneviève plaide pour une économie avec "un côté relationnel fort" et des échanges sans argent.

C'est possible avec les Systèmes d'Échanges Locaux (les SEL), et avec "la Route des Sel" : sur ce principe, les amateurs de voyages "différents" y trouveront leur compte, la chaleur humaine en prime.

Ce genre de pratique amène Geneviève à conclure sur une note résolument optimiste : elle remarque que les jeunes sont plutôt sensibles à ce combat pour une autre croissance basée sur la sobriété et la solidarité.

Une solidarité intergénérationnelle, en somme !

Maxence GIRARD

POUR UN MONDE DE SOLIDARITÉS

- Notre monde est marqué par la compétitivité à outrance. Celle-ci n'est pas une solution aux problèmes socio-économiques, elle ne fait que diviser et provoque le repli sur soi au détriment de la solidarité.
- L'emballage des crises financière, économique et sociale, touche en particulier les personnes les plus fragiles. La politique du précédent gouvernement en faveur des plus riches a accentué la pression.
- L'Europe n'arrive pas à s'unir, à soutenir les pays européens les plus endettés. L'Europe sociale est toujours en panne. Dans ce contexte de crise mondiale, l'Europe est peu solidaire envers les pays les plus pauvres.
- Les pays du Nord exploitent ceux du Sud dont les peuples sont en souffrance et dans la misère. La planète nous rappelle sans arrêt les nécessaires limitations et changements dans notre type de consommation.

L'avenir s'inventera dans les SOLIDARITÉS

- solidarité dans l'accès aux soins pour tous,
- solidarité entre générations,
- solidarité entre salariés et retraités,
- solidarité envers les plus démunis,
- solidarité envers les jeunes ou les personnes âgées en perte d'autonomie,
- solidarité dans nos modes de consommation,
- solidarité par la contribution de toutes les richesses
- solidarité entre les pays du monde... et chacun peut continuer cet inventaire.

Nos résolutions devront faire vivre cette ambition.

L'orientation de notre action revendicative s'appuiera essentiellement sur les conclusions des travaux des ateliers :

Il ressort des ateliers de notre congrès une volonté d'agir dans notre environnement social. Tout en étant prioritairement au service des retraités et des personnes âgées nous voulons participer à la transformation de notre société par des actes qui participent à un monde de solidarités.

1- Faire vivre la démocratie dans les institutions et les collectivités en charge des personnes âgées :

- en s'opposant à la privatisation généralisée des services publics
- en s'opposant à la concentration des organismes de prise en charge
- en ayant une stratégie envers les institutions et les collectivités. C'est à dire se donner les moyens en temps, information, formation
- en étant soutenu par un vrai mandat de la CFDT
- en rendant compte à la CFDT

2- Notre action doit se situer dans une lutte contre l'accrois-

sement des inégalités qui dégrade gravement la situation des personnes les plus démunies

- augmentation des retraites de façon uniforme (NB : une motion demandant le remplacement de cette phrase par : "refus de l'augmentation uniquement en pourcentage" a été rejetée par 69 voix contre 15 voix)
- action en direction du logement et des hébergements des retraités (petites unités, logements adaptés, Foyers Logement, habitat groupé intergénérationnel, EHPAD...)
- être conscient de l'isolement des personnes qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies, et prévoir une action auprès des collectivités locales.
- que chaque ULR approfondisse un des thèmes pour déboucher sur une action concrète.

3- Les acquis sociaux fondamentaux doivent être rétablis et renforcés par la solidarité nationale selon le principe de la sécurité sociale : "de chacun selon ses moyens pour chacun selon ses besoins"

Sécurité sociale :

- accès aux soins pour tous
- remise en cause des dépassements d'honoraires médicaux et



- des franchises
- instauration de la carte géographique d'égalité territoriale d'accès aux soins
- mise en place prioritaire des pôles de santé
- accès à une complémentaire santé pour tous
- plus de moyens pour les hôpitaux publics

Perte d'autonomie :

- nouveau financement solidaire, assis sur l'ensemble des revenus.

4- A la question « quelle croissance ? » vient s'ajouter la question « la croissance de quoi, et pour qui ? ».

- L'activité économique reste nécessaire pour permettre à cette société du bien vivre ensemble, que nous souhaitons tous, de se développer. Il faut que chacun ait accès aux biens fondamentaux pour l'homme : le pouvoir d'achat, le logement, l'eau, l'énergie, la culture, les loisirs, l'éducation, la santé, la justice... Cette économie doit être pleinement sociale et solidaire, et elle doit répondre en priorité aux besoins des plus pauvres, des plus démunis, ici et ailleurs, localement et mondialement. Et de plus cette économie ne doit pas mettre en danger notre environnement.

- Nous sommes appelés, chacun d'entre nous dans notre vie de citoyens, de militant syndical à agir dans ce sens. Dans le but de promouvoir cette économie pour l'homme d'aujourd'hui et de demain.

5- L'accès aux services publics pour tous permet de faire jouer la solidarité. Pour que tous y aient accès quel que soit l'âge, le handicap ou l'isolement géographique :

- créer localement des groupes de réflexion pour interpeller les élus et acteurs sociaux
- siéger dans les structures existantes et y porter nos revendica-

- tions (CORTA, CODERPA, commissions extra-municipales ou commissions communautaires... ou demander leur création)
- inciter les adhérents à y participer activement pour représenter la CFDT et ses revendications

6- Même si la majorité des personnes âgées aspire à rester à son domicile le plus longtemps possible il faut tenir compte de la diversité des demandes. Nos actions doivent y contribuer en aidant à bien vieillir, cela passe par :



- l'aspect financier : revalorisation des basses pensions et de l'APA
- le logement : Habitat Groupé, adapté, intergénérationnel ; lutte contre la précarité énergétique
- l'urbanisme (prise en compte du vieillissement dans les déplacements, veiller à l'accès aux commerces et services...)
- la santé : développement de la prévention primaire (éducation, dépistage) ; lutte contre la désertification médicale. Réfléchir et lutter contre le désengagement de la Sécu et l'accroissement de la prise en charge par des complémentaires santé. Cela implique de revoir le financement de la Sécurité Sociale.
- la vie sociale : revalorisation des métiers d'aide à domicile, inven-

taire des instances où nous pourrions agir.

7- Faire durer la solidarité intergénérationnelle que nous les aînés, nous léguerons à nos "enfants"

- la CFDT et l'UTR 38 continuent à s'inscrire dans les objectifs de vieillissement actif et de solidarité intergénérationnelle de la FERPA (2012 année européenne)
- soutien indéfectible de la retraite par répartition sur les positions de la confédération.

- renégociation des retraites entre l'État et les partenaires sociaux, en agissant sur tous les paramètres
- mise à contribution des retraités pour le paiement de la CSG à un taux équivalent à celui des salariés

8- Notre syndicat reste présent dans les propositions d'activités de loisir et de culture.

- pour permettre à nos adhérents ayant une petite retraite de participer, mise en place d'un barème suivant un quotient familial
- diversification des voyages : dissocier les voyages en France ou à l'Étranger des sorties d'une journée ; prévoir des demi-pensions ; organiser le pré acheminement

➤➤➤

- développer les voyages culturels, militants
- résoudre les problèmes de gestion (information des adhérents ; comptes de la commission à intégrer dans les comptes de l'UTR ; mise en conformité avec la loi par rapport à l'immatriculation en demandant une extension d'immatriculation à un organisme agréé)
- passer par les organismes de tourisme adhérents à l'UNAT.

9- Nous sommes convaincus qu'un syndicat de retraités a toute sa place dans le syndicalisme : la retraite est une nouvelle vie active. Pour développer un syndicalisme de retraités nous devons :

- travailler l'information avant le départ en retraite des adhérents (préparation à la retraite par exemple)
- dire ce qu'on peut apporter aux retraités (réponses aux questions en matière de santé, loisirs, transport...)
- combattre l'idée qu'à la retraite

- accueillir des adhérents nouveaux dans la région
- participer à l'animation auprès des jeunes générations (écoles...)
- ne pas radier les adhérents au PAC des actifs pour les faire adhérer chez les retraités
- maintenir des liens entre adhérents en donnant de nouveaux centres d'intérêt à ceux qui quittent l'entreprise
- tenir compte des très basses pensions pour fixer le taux de cotisation
- revendiquer la présence de syndicats de retraités dans les Conseils de Vie Sociale des établissements.

10- L'information, la communication en interne comme en externe est essentielle pour un syndicat.

- le nombre de documents reçus et écrits est important et suffisant

Par Internet

- ont Internet : 33% des adhérents et 91% des délégués à notre congrès.
- Il serait intéressant de créer une commission "Internet" chargée

- Rajeunir la présentation
- Expression des ULR avec des correspondants en plus du département
- Inciter l'UD 38 à communiquer.

Une Formation-Action du nouveau Conseil

Elle sera organisée en début de mandat pour le nouveau bureau.

Elle devra permettre aux membres de la nouvelle équipe de décider ensemble d'un plan d'action pour notre syndicat. Celui-ci s'appuiera sur les conclusions des ateliers cités ci-dessus.

Les participants pourront mieux se connaître suite à ce travail en commun, favorisé par une durée de 2 ou 3 jours, en résidence.

Mise à jour de nos statuts

Un groupe de travail sur l'organisation de notre syndicat sera mis en place. Il aura pour mission de faire des propositions concernant :

Le rôle du bureau par rapport au conseil.

L'élection du conseil en deux collèges : collège des désignés et collège des élus.

L'éparpillement géographique de nos militants sur le département qui rend difficile les actions et les rencontres départementales.

Si nécessaire un congrès extraordinaire sera organisé pour modifier nos statuts.

Celui-ci pourrait se réunir lors de l'assemblée à mi-mandat.

□



- on n'a plus rien à défendre, développer l'image du syndicalisme de retraités même dans la CFDT
- solliciter les syndicats ou les sections syndicales pour développer l'information en direction des futurs retraités
- mettre en œuvre un syndicalisme de convivialité

de la mise en place de listes de diffusion en fonction de thèmes choisis, de former à la communication par internet, de faire une enquête de besoins, voire créer un site...

Par Repères

- Mise en place d'un groupe de travail, dont tous les membres de l'atelier sont partie prenante

Un congrès également réussi grâce à la grande disponibilité de l'équipe de Voiron.

Merci pour leur accueil, pour l'organisation, pour le climat de convivialité qu'ils ont créé...

ACTION POUR LE MAINTIEN À DOMICILE EN RHÔNE ALPES...

Contre les mesures de la CARSAT Rhône-Alpes (ex CRAM)

RAPPEL DES FAITS

Le 12 avril 2012, la CARSAT Rhône Alpes annonçait un train de mesures restrictives appelées "nouvelles orientations de l'action sociale", dont certaines allaient frapper de plein fouet les retraités dès le 1^{er} mai :

- aucune nouvelle demande d'aide ne sera acceptée
- suppression ou très forte réduction des heures d'aide ménagère à domicile (dont bénéficient les GIR 5 et 6)
- seules seront acceptées les demandes d'aide "sortie d'hospitalisation"

Ces annonces de réductions drastiques de prestations ont fait l'effet d'une bombe, tant chez les bénéficiaires que dans les organismes et associations d'aide à domicile, qui se sont alarmés du grand nombre de suppressions de postes que cela entraînerait.

Aussitôt la CFDT s'est mobilisée à tous les niveaux, elle a choisi la voie de la concertation : courriers de protestation, demandes d'explication et d'entrevue.

Courant mai, un courrier de la commission d'action sociale de la CARSAT "expliquait" les raisons budgétaires, de ces réductions :

- **en 2011** l'augmentation de 27% du nombre de dossiers d'aide entraînait un important dépassement du budget annuel alloué; conséquence : un déficit couvert "exceptionnellement" par la CNAV.
- **en 2012**, même budget qu'en 2011, mais la CNAV ordonne à la CARSAT de mettre en œuvre un programme de retour à l'équilibre, elle ne peut plus venir au secours de la CARSAT; conséquence : les mesures de restrictions annoncées le 12 avril.

Le 4 juin, la CFDT Rhône Alpes, à la suite d'une entrevue avec le Président de la CARSAT, a reçu un courrier de ce dernier, qui donne les précisions suivantes :

- le courrier du 12 avril 2012 est "caduc et non avvenu"
- un CA de la CNAV va décider d'un abondement de la CARSAT Rhône Alpes pour 2012 : 4,8 millions d'euros.
- A partir de là, au CA du 12 juillet, la CARSAT va adopter de nouvelles mesures d'ajustement et de suivi budgétaire. Elle s'engage aussi à redéfinir les critères d'aide à domicile.

C'est toute la dimension prévention qui passe à la trappe avec de graves conséquences pour les personnes âgées :

- **Incompréhension et désarroi.** En début d'année 2012, les bénéficiaires d'aide à domicile reçoivent une confirmation du prolongement de leur aide jusqu'en 2013. Quelques semaines après on leur annonce qu'à partir du 1^{er} mai il n'y aura plus rien.
- **Fragilisation des personnes.** Si de nouveaux financements ne sont pas pérennisés, les personnes sans aide n'auront d'autre choix que de payer une aide ménagère à plein tarif ou de faire appel à la famille, et si ce n'est pas possible elles devront se débrouiller sans aide à domicile avec toutes les conséquences que cela entraîne :
 - absence de passages réguliers pour vérifier "si tout va bien" ou s'il faut envisager de nouvelles mesures,
 - disparition des aides pour le ménage, les courses...

Notre société a-t-elle le droit de traiter de cette

manière sa population la plus fragile ?

Restons mobilisés pour la loi sur la dépendance

Il y a un problème évident de financement, qui est connu depuis longtemps, puisque le précédent Président de la République avait promis une loi sur la dépendance, qu'il n'a pas mise en œuvre.

Il est nécessaire que nous comprenions comment la CARSAT répartit son budget. Il est aussi absolument indispensable que l'étude d'une loi sur la dépendance soit rapidement programmée.

La CFDT demande à ce que les financements, majoritairement publics, soient élargis à l'ensemble des revenus et qu'une taxe soit mise en place sur les transmissions de patrimoine.

Que chacun fasse remonter à la CFDT les informations utiles pour relancer des actions à la rentrée.

Noël GIRARD

Signification des sigles

CARSAT Caisse d'Allocation Retraite et Santé Au Travail (ex CRAM)

CNAV Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (Caisse de retraite de la Sécurité Sociale)

GIR Groupe Iso Recherche qui codifie le degré de dépendance des personnes. Du GIR 1, les moins autonomes, au GIR 6 les plus autonomes.

UN VOYAGE EN TUNISIE rencontre de militants



L'objectif principal de notre voyage en Tunisie était de nouer des contacts avec les syndicats et les associations tunisiennes.

La commission « loisirs et culture » de l'Union Régionale des Retraités CFTD de Rhône-Alpes (URR) a organisé du 30 janvier au 6 février un voyage en Tunisie (38 participants).

Les participants de l'Isère vous proposent **"UNE RENCONTRE AUTOUR DE LA TUNISIE"** ... Diaporama, Témoignages, Échange ...

Judi 27 septembre 2012 à 20h
Maison des Associations
6 rue Berthe de Boissieux
À Grenoble
Contact :
Colette LAVAL 04 76 27 17 43

Rencontres

Christiane Kowalski (de l'URR) a pu nous faire rencontrer une avocate, une journaliste de la télévision, un responsable de parti politique. Certains ont pu rencontrer un opposant depuis 1968, du parti Ettakatol (parti minoritaire présent au gouvernement).

Nous avons pu avoir des témoignages très intéressants sur l'avant, pendant et après la révolution de Jasmin. Deux membres du groupe ont pu se rendre à l'université La Manouba où quelques salafistes créent des incidents, voulant notamment réintroduire le niqab (voile intégral). Pour les étudiantes, porter ou non le foulard n'est pas un problème, mais elles n'acceptent pas le niqab.

Une Démocratie en construction

On peut dire que la Tunisie est une démocratie en construction. Le gouvernement provisoire après la révolution du Jasmin du 14 janvier 2011 et la fuite de Ben Ali, prépare la rédaction d'une nouvelle constitution qui devrait être votée le 23 octobre 2012.

Les élections de ce premier gouvernement, rappelons-le, ont amené le parti Ennahda (islamiste) à être majoritaire avec 41% des votants. Ettakatol a eu 9,5%, et le C.P.R. (Congrès Pour la République) 13%, deux partis socio-démocrates qui ont accepté de participer au gouvernement. Moncef Marzouki (ancien président de la ligue des droits de l'homme, qui a été emprisonné sous Ben Ali) est Président de la République. Les autres partis d'opposition ne font pas partie de la « Troïka », terme servant à désigner les 3 partis au pouvoir aujourd'hui..

Laïcité

Il faut rappeler qu'en Tunisie, « laïcité » signifie plutôt impiété ou anti-religion, d'où de nombreuses difficultés. On assiste à des bras de fer entre les salafistes et la société civile qui reproche à Ennahda de ne pas assez clarifier sa position. La nouvelle constitution inscrira-t-elle la neutralité politique des administrations et des structures de l'État ainsi que la liberté d'opinion ?

Statut des femmes

En 1956 Bourguiba avait accordé à la femme toutes les libertés : droit de vote, divorce au lieu de répudiation, droit à l'avortement, mixité. Bourguiba était un « dictateur éclairé ». Les femmes sont conscientes de la menace sur leurs droits. Mais nous avons rencontré des femmes déterminées qui s'organisent en associations et militent dans les syndicats, prêtes à se battre. L'Association des femmes progressistes a rédigé un plaidoyer pour que le droit des femmes soit inscrit dans la constitution.

Problèmes économiques

Le circuit de Tunis à Matmata et Djerba nous a montré une terre riche (surtout le Cap Bon) de fleurs, de vergers, de vignes, et une côte très touristique, avec de très beaux hôtels.

Mais nos rencontres avec l'UGTT de Tunis ou celle de Sousse ont bien mis en lumière le problème de la pauvreté de l'ouest et du sud du pays. C'est là que se recrutent plus facilement les salafistes. Les révoltes des ouvriers des usines de phosphate sont importantes.

Le pays peine à faire face à ces difficultés, et les prix augmentent. D'autant plus que le tourisme (7% du P.I.B.) souffre énormément, et

davantage depuis la révolution. Le salaire minimum mensuel est de 286 dinars, pour 48 heures de travail hebdomadaire.

Le chômage a augmenté : il est passé de 400.000 à 800.000 (bientôt un million) pour 4 millions d'actifs, dans un pays de 10 millions d'habitants.

Les grands hôtels appartenant à la famille Ben Ali ont été fermés. Le tourisme reste aux mains des tour-opérateurs dont un grand nombre a quitté le pays pour s'orienter vers le Maroc et les pays du golfe. D'où une demande de la part des syndicats tunisiens pour faire évoluer le tourisme : réfléchir à un tourisme social, solidaire, développant le pays, les rencontres (chambres d'hôtes, gîtes).

Il faut ajouter à cela l'accueil d'un million de réfugiés libyens, un million de sud-africains, auxquels s'ajoutent les expulsés de France.

Nos découvertes

La Tunisie a une longue histoire, et nous avons pu découvrir ses richesses archéologiques avec Carthage, puis El Jem (3^{ème} Colisée après celui de Rome et de Capoue) et les mosaïques extraordinaires découvertes dans les riches villas romaines...

Sidi Bou Saïd nous a charmés, avec ses maisons blanches et bleues et ses portes cloutées, où l'on a reconnu l'influence andalouse.

Tunis, Sousse, Kairouan, Sfax seraient européennes sans leurs médinas typiques du monde arabo-musulman où l'on peut faire de bonnes affaires, et même déguster une « brick » pour 3 dinars (1,5 €).

N'oublions pas, bien sûr, les nombreuses mosquées, dont certaines très anciennes, méritent le détour.

À Matmata, nous pressentons le désert, et les maisons troglodytes sont une curiosité.

Nous avons repris l'avion à Djerba après la visite très intéressante du musée du patrimoine Djerba, l'île touristique par excellence.

Nous avons surtout apprécié l'accueil chaleureux et la gentillesse des Tunisiens. Nous les avons sentis fiers de leur révolution et de la liberté acquise. Les commerçants, les gens dans les rues étaient contents de voir des Français. Nous n'avons jamais été apostrophés de façon désagréable, au contraire. Même lorsque nous nous installions dans les cafés où très peu de femmes pénètrent.

Et maintenant, nous souhaiterions faire mieux connaître ce pays et ses atouts.

Certes la démocratie ne se fera pas en un jour, et les militants tunisiens en sont tout à fait conscients. Mais les aider serait d'abord que le tourisme redémarre, que les subventions promises par l'Europe (et autres) arrivent pour permettre la relance de l'économie, la baisse du chômage et de la pauvreté.

Nous espérons que les échanges avec la CFDT vont s'amplifier.

L'union régionale de Sousse a proposé un jumelage qui a été accepté. À nous de trouver les formes qu'il peut prendre. Non ! Les touristes ne courent pas de risques. Allez passer vos vacances en Tunisie et vous reviendrez conquis. C'est un appel que tous les participants à ce voyage ont décidé de diffuser sous différentes formes.

La délégation de l'Isère

Notre syndicat, l'UTR 38, compte parmi ses membres de nombreux usagers et bénéficiaires des services des salarié(e)s du secteur MAD (maintien à domicile). Depuis le 1^{er} janvier 2012, la nouvelle convention collective de branche est en application. Repères a rencontré la référente du secteur "Maintien à Domicile" du syndicat CFDT Santé-Sociaux de l'Isère, Elisabeth ASTORGUES qui a participé aux travaux préparatoires à la négociation de cette Convention Collective, avec la CFDT.

La Convention Collective de Branche du Maintien à Domicile est toute nouvelle. Auparavant il existait 4 conventions distinctes : la convention ADMR (aide à domicile en milieu rural), la CCN 70, la CCN 83 et les accords UNACSS. Des accords d'entreprise étaient aussi négociés dans les grosses associations.

Le secteur privé lucratif de son côté, aurait du être régi par la CCN "service à la personne" signée le 23 janvier 2012, convention qui n'est pas applicable à cause de l'opposition syndicale majoritaire (CFDT, CGT et FGTA-FO). Toutefois la CFDT continue de participer aux négociations afin d'arriver à une convention acceptable.

Le secteur particuliers-employeurs, est régi par la CCN des salariés du particulier employeur du 24/11/1999, étendue par arrêté du 2 mars 2000.

La branche du Maintien à Domicile a été créée en 1993 pour unifier ce secteur. La négociation de la convention collective de branche est dans la logique de cette évolution. D'autre part, des professions nouvelles étaient créées : les AVS (auxiliaire de vie sociale) en 2000, les TISF (technicienne d'intervention sociale et familiale) etc.... Les professions existantes elles-mêmes évoluaient : la prise en charge de la dépendance par exemple, la nécessité de faire de l'accompagnement auprès des personnes âgées et non plus simplement du ménage. Les salariées peuvent bénéficier depuis la loi du 17 janvier 2002 de la VAE (valorisation des acquis de l'expérience) pour acquérir de nouvelles qualifications.

Confrontés aux problèmes budgétaires, les employeurs dénonçaient régulièrement certains points

de ces textes ; peu à peu les droits des salariés se délimitaient. Ce fut la "demi-heure de repos compensateur" entre 2 interventions qui disparut pour certaines. Quand la profession d'aide-familiale est apparue, la salariée ne prenait en charge qu'une seule personne par jour. Puis les interventions se sont multipliées, on a demandé à l'aide-familiale de prendre en charge plusieurs personnes ; cette demi-heure était une contrepartie qui compensait, dans la même journée, la pénibilité occasionnée par la nouvelle organisation du travail. Cette demi-heure en étant cumulée donnait un total de 16 jours de repos compensateurs par an. Les salariées ne conservaient plus que les congés d'ancienneté (3 à 6 jours).

La négociation de la nouvelle convention collective de branche fut finalisée le 21 mai 2010. Toutes les fédérations employeurs l'ont signée ; pour les syndicats, seuls la CFDT et l'UNSA l'ont signée. Les 4 autres syndicats qui négociaient ont pu utiliser leur "droit d'opposition" pendant un délai de 15 jours. Trois l'ont fait mais les conditions de la majorité n'étant pas atteintes leur droit d'opposition n'a pu être appliqué.

La convention agréée le 15 octobre 2011 a été « étendue » le 29 décembre 2011, pour être mise en application 2 jours plus tard, le 1^{er} janvier 2012.

Pour la CFDT, "l'extension" était un des enjeux fondamentaux.

Ce dernier point était fondamental dans la stratégie CFDT. Sans "extension", il n'y aurait pas de convention collective de branche. Avec l'accord de l'extension, ils sont devenus obligatoires pour les employeurs associatifs affiliés à la Branche MAD.

Les nouveaux textes ont modifié les précédents en apportant plus ou moins d'avantages selon les employeurs. Ainsi dans le secteur ADMR, tous les déplacements étaient pris en charge. La nouvelle CCB a limité cette prise en charge à 60 % pour les trajets entre deux "clients", les autres trajets sont pris en charge à 100 %. La CFDT souhaite la prise en charge des kilomètres à 100 %, mais dans le contexte économique, cette négociation est difficile. Elle souhaite obtenir un ac-

cord national vers le haut, et pour tous. Le déplacement est inhérent à la profession, l'obtention de cette reconnaissance serait un grand pas pour la Branche.

Les employeurs exigent souvent à l'embauche que le salarié dispose d'un véhicule personnel qui sera utilisé dans le cadre de son travail (pour transporter des personnes âgées, faire leurs courses...). Par ailleurs un avenant vient d'augmenter l'indemnité kilométrique à 0,37 €, ce qui apportera également une compensation, après l'agrément.

Autres avantages :

Le temps de déplacement entre 2 activités est pris en charge.

Les CHS-CT ont pu être mis en place.

Des activités comme les réunions de plannings, de concertation, l'étude de la pratique avec des experts ont pu être "officialisés"

La mutuelle d'entreprise est devenue obligatoire (la cotisation est payée à 40 % par l'employeur). C'est une avancée parce que 60 % des personnels n'avaient pas de mutuelle.

Pour la suite

En 2013 vont se dérouler les élections professionnelles, en application des nouvelles règles de représentativité dans les branches professionnelles. Chaque syndicat a cet objectif en tête. Les non-signataires zooment sur les pertes subies par les salariés avec la nouvelle convention.

La CFDT explique sa stratégie : les 300 000 salariés du secteur, grâce à la nouvelle convention, bénéficient de garanties collectives ; sans elles, 130 000 salariés n'auraient pas d'autre protection que le seul Code du Travail, et les autres verraient le grignotage continu des quelques avantages qui demeuraient dans des accords d'entreprise fragilisés par la concurrence.

En conclusion, il faut se rappeler que « *les dispositions conventionnelles ont des vertus que ne possèdent ni les lois ni les règlements, et au premier rang de ces vertus, l'adaptabilité* ». Une convention collective n'est pas figée, il reste toujours la possibilité de la faire évoluer.

Serge HUET et Noël GIRARD